

« Quelqu'un a-t-il pu intenter un procès à Mopsus ? »

MOPSUS.

« Que ne peut la fatale soif de l'or ? Néanmoins, quel procès heureux pour moi, puisque autrement je ne t'aurais pas connu, ô Brossette, et n'aurais pas acquis ton amitié qui m'est plus précieuse que tout ce que je réclamaï dans mon procès ! »

« Cet homme, qui était le défenseur de ma muse, vous pouvez bien ne pas le connaître, vous qui n'avez pas de procès et qui ne fréquentez point le palais de Thémis, mais partout ceux qui ont affaire à la sainte justice le connaissent assez, car au barreau son éloquence victorieuse, et dans le cabinet ses conseils viennent en aide à ses clients. Toutefois, pour être utile au monde entier, et pour arranger, même après sa mort, les procès les plus compliqués, il a voulu confier à des pages qui ne périront pas le sens précis des lois et des statuts français. Recherchant ensuite les nobles origines de sa vieille cité, il a écrit sur ses antiques monuments et sur les personnages distingués auxquels un jour on le verra mêlé.

« Bien qu'il se plaise chez lui, à de sérieuses études, heureux de son épouse, heureux d'une douce enfant, il se plaît encore aux jeux du poète, se délassant ainsi des longs ennuis du bruyant forum ou de graves travaux, et quand il module en secret quelques chants, déployant la même élégance en latin et en français. Le poète des rives de la Seine, — et ce n'est point là un faible éloge, — Despréaux l'aime, puis, dans son amitié, ne lui confie pas seulement les intimes pensées de son cœur, mais encore lui dévoile, en de fréquents entretiens, tout ce qu'il a prudemment caché sous des paroles ambiguës, et que, après sa mort, — puisse-t-elle n'arriver que bien tard, — celui-ci révélera au public. »

Accablé par ses occupations littéraires et domestiques, Brossette prit enfin, en 1705, la résolution de les partager en se mariant. L'intérêt n'eut aucune part à son choix ; le sen-